

/AS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-170 du 8 Juillet 1976

portant nomination du Camarade TITUS Raïni, Commissaire de Police, en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de la Société des Ciments du Bénin (SCB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade TITUS Raïni, Commissaire de Police, est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Société des Ciments du Bénin (SCB) en remplacement du Capitaine GBADA Christophe.

ARTICLE 2 -- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1976
Pour le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Industrie et
de l'Artisanat,


Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUEMS

Le Ministre des Finances,


Lieutenant-Colonel
Barthélémy OHOUEMS


Intendant Militaire
de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MIA 4 autres ministères 14 Intéressé 1 SGG4
SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.DB-DCF-Solde 8 DI 4
Trésor 4 Dtion Police d'Etat.2 JORPB 1 SCB 2